

Mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne: aide à la Lettonie

2018/2230(BUD) - 13/11/2018 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement a adopté par 402 voix pour, 25 contre et 7 abstentions, une résolution sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne pour venir en aide à la **Lettonie** à la suite des inondations survenues en 2017 dans l'ensemble du pays, et en particulier dans la région de Latgale et les territoires avoisinants.

Le Parlement a approuvé la proposition visant à **mobiliser une somme de 17.730.519 EUR** en crédits d'engagement en faveur de la Lettonie au titre du Fonds de solidarité de l'Union européenne, dans le cadre du budget général de l'Union établi pour l'exercice 2018.

Le Fonds de solidarité de l'Union européenne vise à permettre à l'Union de répondre de façon rapide, efficace et souple à des situations d'urgence pour exprimer sa solidarité à l'égard de la population de régions touchées par des catastrophes naturelles. Le montant annuel maximal alloué au Fonds ne peut pas excéder 500 millions d'EUR.

Le Parlement a invité les États membres à utiliser l'aide financière apportée par le Fonds de manière transparente, en veillant à une répartition équitable dans les régions touchées. Afin de limiter au maximum le délai d'intervention du Fonds, il convient que la décision s'appliquerait à partir de la date de son adoption.